

**Mai 2008**

**La bouvine**

**Protéger l'immatériel ?**

**Les arènes de Bouvine en Bas Languedoc**

**par Christian Jacquelin**

Dans la partie Est du département de l'Hérault et le Sud du département du Gard, le taureau de Camargue est certainement la référence identitaire la plus forte (1). La *Fé di biou* (fièvre du taureau) s'exprime surtout durant les nombreuses courses libres, sorte de corridas inversées où le taureau est la vedette et où le jeu consiste à enlever la cocarde placée entre les cornes du taureau par le raset. Chaque village, ou presque, possède ses arènes traditionnellement implantées sur la place centrale où étaient autrefois rassemblées et mises bout à bout les charrettes des villageois délimitant ainsi une piste de fortune, le *bouau*, où évoluaient taureaux et raseteurs. Aux charrettes ont d'abord succédé les " *théâtres* ", comme on en trouve encore à Aigues Mortes, véritables gradins de bois, qui comme les charrettes ont conservé leur caractère privé. Les arènes que nous connaissons aujourd'hui, parfois maçonnées, composés de structures métalliques et de planches ne présentent généralement qu'une esthétique fonctionnelle. Mais le choix de la place centrale du village comme emplacement pour leur installation présente un incontestable intérêt sociologique : en relation directe avec les rues adjacentes que parcourent les taureaux pour l'*abrivado* (arrivée) et la *bandido* (départ), les arènes sont un lieu d'échange, de rencontre, de sociabilité que favorise la proximité immédiate des cafés, des platanes et des immeubles qui les encadrent.

Devant la menace, déjà mise à exécution dans certains cas, de déplacement des arènes à l'extérieur du village mettant en péril le caractère convivial des courses et à court terme la course elle-même, la Drac Languedoc Roussillon (CRMH et Service Ethnologie) a mené il y a quelques années une action en faveur de la protection au titre des Monuments Historiques de certaines arènes.

Une étude a tout d'abord été confiée à un ethnologue, Frédéric SAUMADE, spécialiste du domaine, sous la direction du conseiller à l'ethnologie de la Drac . Le chercheur a recensé plus de soixante cinq arènes en activité sur les seuls départements du Gard et de l'Hérault . Plus qu'un simple inventaire descriptif de lieux, cette étude a permis de dégager sur des bases essentiellement sociologiques et anthropologiques, une critériologie un peu inhabituelle, légitimant une typologie et une sélection d'arènes représentatives. Ont ainsi été retenus, quoique assez éloignés des habituels critères d'art et d'histoire qui fondent la loi de 1913 : la dimension de lieu de mémoire, d'échanges et de sociabilité ; les interrelations avec l'extérieur ; la valeur technique par rapport à la tauromachie locale...

Contrairement aux arènes toujours circulaires de la corrida, il est frappant de constater l'absolue hétérogénéité entre les divers modèles architectoniques des arènes de Bouvine ; cette malléabilité formelle est liée à la structure des différentes places publiques où elles sont la plupart du temps installées. Elle peut varier du rectangle au losange en passant par l'ovale allongé, le carré, l'hexagone, l'octogone voire le “ patatoïde ”. Les “ bonnes pistes ” dit-on, doivent avoir des angles ou des coins.

A cet endroit, les connaisseurs et les professionnels de la Bouvine développent d'ailleurs un système de valeurs assez riche et complexe, selon lequel la morphologie de chaque piste aurait des propriétés relatives au déroulement du rituel tauromachique : par exemple, ils disent que les arènes de Marsillargues sont “ bonnes pour les taureaux ” que celles de Beaucaire sont “ difficiles pour les bêtes parce que les raseteurs sont avantagés par la disposition des équipements de sécurité dans la contrepiste ”, que celles du Cailar sont “ faites pour les taureaux jeunes ” etc. Ici, la variabilité des espaces de jeu fait partie intégrante des savoirs et pratiques, débouchant sur une sorte de “ théorie relativiste ” de la tauromachie locale. Des enjeux identitaires se focalisent autour de ce système de pensée certains passionnés sont “ fiers de leur piste ” comme un éleveur pourrait l'être de ses taureaux .

A partir de ce corpus et de ces critères, quatorze arènes représentatives ont été retenues et sept protections ont été accordées au cours de deux séances de COREPHAE en juillet 1992 et octobre 1992 ; au final, les arènes de Lansargues, Marsillargues dans l'Hérault et de Aramon, Le Cailar, et Saint-Laurent d'Aigouze dans le Gard et les plans de théâtres d'Aigues-Mortes et d'Aubais (Gard) ont été inscrits , non sans débats, à l'inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

A titre d'exemple, l'analyse d'un arrêté est d'ailleurs intéressante :

“ Considérant que les arènes de Lansargues présentent un intérêt ethnologique suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la place qu'elles occupent dans la tradition culturelle de la "Bovine" en Bas-Languedoc.

ARTICLE 1 : sont inscrites sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes des arènes de LANSARGUES (Hérault) :

- le terrain d'assiette,
  - les barrières délimitant la piste,
  - le bâti structurant l'espace : toril, présidence, buvette,
- situées sur la parcelle n°478 d'une contenance de 23 ares, 85 centiares figurant au cadastre section A et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1er janvier 1956. ”

Ainsi, plus que les gradins appelés à évoluer sans cesse, ce sont les lieux eux-mêmes -terrain d'assiette et bâti qui le structure- qui ont été proposés à la protection: en somme plus "d'immatériel que de matériel" comme le soulignait le préfet de région en fin de séance. C'est donc, comme l'a noté Denis Chevallier (1993 : 115), "la Bovine en tant que système culturel" qu'on a cherché à protéger plus qu'un assemblage de tubes et de planches.

D'autre part, s'agissant d'un patrimoine en usage évolutif dont la gestion est permanente, il ne fallait pas s'arrêter à l'acte juridique mais il fallait imaginer une "protection active". La Direction Régionale des Affaires Culturelles a mis en place un comité de suivi des arènes qui réunit à la demande : architectes des Bâtiments de France, ethnologues, agents de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, maires et professionnels de la Bovine (raseteurs, manadiers...). Ce comité, un peu pesant et prenant, s'est réuni à plusieurs reprises avec plus ou moins de succès, dans plusieurs communes du Gard et de l'Hérault, pour décider de travaux d'urgence (notamment de sécurité, barrières, garde-corps et de choix de couleurs) ou de programmation (création d'un toril à Saint-Laurent-d'Aigouze).

A travers ces protections, outre l'aspect conservatoire de ces lieux de mémoire et de tradition qu'elles engendrent s'est dessinée sans doute pour la première fois la volonté du Ministère de la Culture de protéger un élément fort du patrimoine ethnologique, l'acte administratif rejoignant le fait social et culturel.

L'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO de la course libre ou course camarguaise viendrait parachever cette reconnaissance de la Bouvine comme système culturel

**Christian JACQUELIN**

**Conseiller pour l'Ethnologie**

**à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon, Chercheur  
au LAHIC**

**1 Le terme "bouvine" est la francisation de l'occitan *bouvino* qui signifie espèce bovine et par extension métaphorique l'ensemble du milieu taurin (raseteurs, manadiers, gardians, *afeciounados*) et l'aire géographique de son élevage et des jeux taurins qui l'entourent. "Le pays de Bouvino" correspond à la Petite Camargue, c'est-à-dire l'est de l'Hérault et le sud du département du Gard.**

2 Les COREPHAE (Commission régionale pour le patrimoine historique, archéologique et ethnologique) mises en place en 1985 dans les Drac ont eu pour effet non seulement de décentraliser une procédure de protection mais également d'élargir le champ du patrimoine. Leur transformation en CRPS (Commission régionale du patrimoine et des sites) en 1994 dont les ethnologues sont absents a signé le retour à la monumentalité et à la prise en compte d'un patrimoine plus classique.

## Bibliographie

- Chevallier D. 1993. “ *Conserver le patrimoine ethnologique* ” in Meubles et immeubles. Actes des entretiens du patrimoine, Abbaye aux Dames de Saintes, novembre 1992, Paris. Ed. du Patrimoine, p.114-121
- Jacquelin Ch. & Saumade F. 1993. " *La protection des arènes et lieux de bouvino en Languedoc* ". Terrain n°20 "La mort", p.158-162
- Jacquelin Ch. & Signoles A. 2000 “ *Préserver l’usage social du monument .Les arènes de bouvine* ” in D.Fabre (Dir.) “ Domestiquer l’histoire. Ethnologie des monuments historiques ” Paris, ministère de la culture, Ed. de la Maison des Sciences de l’Homme
- Saumade F. 1992 . “ *Arènes du pays de Bouvino* ”, rapport pour la DRAC Languedoc-Roussillon
1994. " *Des sauvages en Occident. Les cultures tauromachiques en Camargue et en Andalousie* ". Paris, ministère de la Culture. Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme